



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANVIN
EN DATE DU VENDREDI 20 MARS 2026
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216200360-20260320-PV2026_02-AR

SLOW

L'an Deux Mil vingt-six, le Vendredi 20 Mars à 19h le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absente excusée : GARCIA-WIERRE Marina

- **Installation du conseil municipal**

Le doyen d'âge du conseil municipal prend la présidence.

« Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur FACON Alain, doyen d'âge du conseil municipal ».

- **Désignation du secrétaire de séance**

Vote à main levée

« Le conseil municipal désigne Monsieur Léo VALOUR aux fonctions de secrétaire de séance ».

2 - ÉLECTION DU MAIRE

- **Rappel des règles**

« Le président rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages lors des deux premiers tours.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours, l'élection se poursuit au scrutin secret et à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ».

- **Appel des candidatures**

« Le président invite les membres du conseil municipal à présenter leur candidature à la fonction du maire ».

- **Vote**
- **Distribution des bulletins**
- **Passage dans l'urne**
- **Dépouillement**

- **Résultat**

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

Monsieur VANNEVILLE Patrick, membre du conseil municipal d'Anvin ayant obtenu la majorité requise est proclamé maire de la commune d'Anvin et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Le maire prend la présidence**

Le maire élu remplace le doyen d'âge et poursuit la séance.

3 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

- **Fixation du nombre d'adjoints**

Vote à main levée

Formule : « La maire rappelle que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à quatre ».

4 – ÉLECTION DES ADJOINTS

- **Élections des adjoints**

Formule : « Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

- **Résultats**

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 11

- **Proclamation des adjoints**

Proclamation des élus du conseil municipal

« La liste conduite par Monsieur VANNEUVILLE Patrick ayant obtenu la majorité est proclamée élue.

Sont élus :

Monsieur VANNEUVILLE Patrick, Maire

Monsieur PAILLART Frédéric, 1^{er} Adjoint

Madame DENIVELLE Bérangère, 2^{ème} Adjointe

Monsieur DELATTRE Pascal, 3^{ème} Adjoint

Madame WIERRE Valérie, 4^{ème} Adjointe.

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

5 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

- **Lecture de la charte de l' élu local**

Après avoir remis une copie à chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire lit la Charte de l' élu

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

SLOW

ID : 062-216200360-20260320-PV2026_02-AR

La séance est levée à 20H00.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Mercredi 1er Avril 2026

Transmis au contrôle de légalité le Mercredi 1er Avril 2026

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		